

ST 63 / Les frontières de la communauté libérale

Astrid von Busekist
(Sciences Po, Paris / CERI)
astrid.vonbusekist@sciences-po.org

Benjamin Boudou
(Sciences Po, Paris / CEVIPOF)
benjamin.boudou@sciences-po.org

Quand la démocratie libérale rencontre l'État-nation, ce sont deux grammaires politiques qui doivent s'articuler. La première dit l'égalité et la liberté des individus et la possibilité de prendre, ensemble, des décisions raisonnables et de mener une vie décente ; la seconde se soucie de préserver l'autonomie et l'intégrité d'un peuple de citoyens. Cette section thématique cherchera à analyser les problèmes auxquels ouvre cette articulation difficile et parfois contradictoire, autour de la question des frontières à la fois internes (comment concilier les exigences toujours plus nombreuses du pluralisme libéral avec l'unité stato-nationale ?), et externes (comment concilier l'universalisme moral tendant vers une conception cosmopolite de la justice et l'ancrage territoriale de la démocratie ?) de la « communauté libérale ».

Si l'expression nous vient de Ronald Dworkin (1989) à propos du débat entre libéraux et communautariens, nous chercherons à élargir sa signification pour penser le problème plus général du « commun » (bien commun, intérêt général, etc.) chez les libéraux. Cet enjeu est crucial pour la théorie politique contemporaine, car de sa compréhension dépend la viabilité d'un libéralisme politique légitime, non plus seulement à l'échelle d'une société fermée, mais aussi face à ceux qui souhaitent y entrer.

A ce titre, trois axes de réflexion sont proposés, articulant trois manières de tracer les frontières :

(1) Les frontières de l'État-nation sont d'abord territoriales. Mais si le postulat fondamental de la démocratie est la souveraineté des individus, donc la participation aux lois qui les gouverne, jusqu'où le domaine démocratique peut-il s'étendre (Miller 2009) ? Le défi posé par le « *all-affected principle* » (principe selon lequel les individus doivent participer aux décisions qui les affectent) semble remettre en cause la légitimité des frontières stato-nationales, et exiger une redéfinition à chaque fois particulière du *demos* concerné par un problème politique. Le droit de vote des étrangers peut être ici un cas exemplaire (Goodin 2007, Fraser 2008, Näsström 2011, Beckman 2006, Abizadeh 2008).

(2) En considérant la démocratie « libérale », il faut ensuite envisager les frontières axiologiques : il s'agit de penser l'exclusion des étrangers au nom de valeurs à préserver. Les critères d'inclusion doivent-ils d'abord être indexés sur une adhésion à la procédure (le respect des institutions, et l'apprentissage de leur langue par exemple) ou à la substance du dialogue libéral (la culture, avec toute l'ambiguïté que le mot comporte) ? On pourra ainsi mettre en relation les propositions théoriques du nationalisme libéral, du républicanisme ou du patriotisme constitutionnel (Tamir 1993, Kymlicka 2001, Miller 2007, Habermas 1998), avec des cas empiriques.

(3) Enfin, il est possible de tracer les frontières de la communauté libérale en dehors des présupposés territoriaux ou démocratiques, en n'envisageant que l'association formée par les citoyens et les devoirs qu'ils ont les uns vis-à-vis de autres, et vis-à-vis de l'État. Est-ce ainsi le cercle de la justice comme réciprocité qui détermine les limites externes, en séparant les obligations entre membres des obligations éthiques minimales (Scheffler 2003, Miller 2007) ? Est-ce donc l'État, conditionnant la réalisation d'une vie décente, qui peut constituer le dénominateur commun à la communauté libérale (Stilz 2009) ? Ou bien faut-il prendre acte du « crépuscule de la souveraineté » (Benhabib 2007) pour analyser les liens transnationaux et les appartenances multiples des individus (Bauböck 1994, Sassen 2009) ?

Les propositions seront comprises entre 300 et 500 mots et pourront être rédigées anglais ou en français. Néanmoins, la langue privilégiée pour cette section sera le français.

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2012

Envoi des propositions par mail aux responsables de la ST.